

ANNONCES LEGALES

Selon l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication du 20 décembre 2013 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2018 à : 1,82 € hors taxe le millimètre/colonne. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

GRAND REIMS
COMMUNAUTE URBAINE

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

COMMUNE DE CUISLES

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CUISLES

En application des dispositions de l'arrêté de Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims en date du 24/09/2018, le zonage d'assainissement de la Commune de Cuisles sera soumis à l'enquête publique durant 36 jours, du 05 novembre 2018 au 10 décembre 2018.
Sauf avis contraire, Monsieur Michel, désigné par ordonnance du Tribunal Administratif du 06 septembre 2018, assurera les fonctions de commissaire-enquêteur.
Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé en Mairie de CUISLES (9, rue Etang du moulin 517100 CUISLES). Un dossier sera consultable en Ligne sur le site de l'eau du Grand Reims à l'adresse suivante : <https://eau.grandreims.fr/commune.html?from=Cuisles>
Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées soit à les consigner sur le registre d'enquête mis à leur disposition, soit à les adresser par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur en Mairie de CUISLES (aux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie, les lundis de 13h00 à 17h00) ou par mail à l'adresse suivante : <https://eau.grandreims.fr/contract.html>
Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur les jours et heures suivants :

- Lundi 05 novembre 2018 de 14 heures à 16 heures
- Lundi 19 novembre 2018 de 14 heures à 16 heures
- Lundi 10 décembre 2018 de 14 heures à 16 heures

Le rapport du commissaire-enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenues à la disposition du public dans la mairie, un an après la clôture de l'enquête.

GRAND REIMS
COMMUNAUTE URBAINE

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

COMMUNE DE SEMIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° CUGR-DACPTCY-2018-048 en date du 16/10/2018, la Communauté Urbaine du Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Semiers. L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours :

Du 12 novembre 2018 à 11h00
Du 12 décembre 2018 à 13h00

Les principaux objectifs de l'élaboration du PLU sont les suivants :

- Maitriser l'urbanisation en valorisant le paysage de la commune et le patrimoine des différents hameaux et préserver les édifices et le bâti traditionnel,
- Mieux intégrer l'ensemble des projets d'aménagement de la commune : traitement des espaces publics, des paysages, de l'environnement et de l'urbanisme,
- Définir les zones urbanisables et les caractéristiques de l'habitat,
- Protéger les espaces environnementaux fragiles et prévenir les risques naturels,
- Préserver les terres agricoles et viticoles,
- Présenter les richesses naturelles et les espaces naturels, notamment la forêt,
- Permettre à toutes les activités professionnelles de cohabiter de façon harmonieuse et dans l'intérêt de tous,
- Favoriser l'activité économique notamment dans les secteurs artisanaux et commerciaux.

- Prendre en compte les contraintes liées à la circulation automobile et préserver l'espace communal des risques liés à la circulation.

Monsieur Philippe KLEIN, receveur principal des impôts retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne. Les pièces du dossier et le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Semiers pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : le lundi de 13h00 à 14h00 et de 16h00 à 18h30, le mercredi de 9h00 à 11h00, et le jeudi de 13h00 à 14h00 et de 16h00 à 17h30. Le public pourra également prendre connaissance du dossier sur un poste informatique mis à disposition aux jours et heures ouvrables à la mairie de Semiers, et/ou sur le site de la Communauté Urbaine du Grand Reims : www.grandreims.fr. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la Communauté Urbaine du Grand Reims. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées par le formulaire en ligne disponible sur le site internet : www.grandreims.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Semiers et sur le site www.grandreims.fr dès la publication du présent arrêté. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le samedi 17 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le samedi 17 novembre 2018 de 15h30 à 18h00
- le mercredi 12 décembre 2018 de 9h00 à 11h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Semiers, à la Sous-préfecture de Reims, sur le site internet de la Communauté Urbaine du Grand Reims et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet d'élaboration de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la Communauté Urbaine du Grand Reims après avis de la commune. L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la Communauté Urbaine du Grand Reims.

La Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims

SCEA DE LA SOURCE DE LA YEYRE

Société civile au capital social de 244 000 €
Siège social : 3 rue de la Place Saint-Mengée
51330 SOMME-YEVRE
431 870 021 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

AVIS MODIFICATIF

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31/10/2018, il a été mis fin à la fonction de gérant de M. Roger LANFRY de mesurement 4 rue de la Tour 51330 SOMME-YEVRE, à compter du 31/10/2018.
Pour avis,
La Gérante

SMOK'AIR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4 500 €
Siège social : 13-15 Rue Maréchal
51300 VITRY LE FRANCOIS
794 629 899 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE

De l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2018 et du procès-verbal de la, gérance en date du 24 septembre 2018, le capital social a été réduit d'une somme de 2 357 €, pour être ramené de 4 500 € à 2 143 € par rachat et annulation de 2 357 parts sociales appartenant à un associé. Les statuts ont été modifiés.
Pour avis,
Pour avis



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau
Préservation des Ressources

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ICPE :

Augmentation de la durée de campagne bêtaferrivère et mise en place d'une mini-campagne sirop
Modification et actualisation des prescriptions d'épandage (Marne et Aube)

ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 12 novembre à compter de 15h au vendredi 14 décembre 2018 inclus, jusque 18h, par arrêté préfectoral n° 2018-EP-110-IC du 9 octobre 2018 sur la demande présentée par la société TERCOS SUCRE FRANCE dont le siège social est, 11 rue Pasteur, 02390 Origny Sainte Benoit, en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la durée de campagne bêtaferrivère, de mettre en place une mini-campagne sirop et de modifier et actualiser les prescriptions d'épandage de l'adjuvant TERCOS sis à Comranne.
L'adjuvant TERCOS sis à Comranne, permettrait notamment, un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Comranne, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr.
Madame Jacqueline BERTTOLLIN, inspecteur des impôts en retraite, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- Lundi 12 novembre 2018 à la mairie de Comranne, de 15h à 18h,
- mardi 20 novembre 2018 à la mairie de Comranne, de 15h à 18h,
- mercredi 28 novembre 2018 à la mairie de Comranne, de 10h à 13h,
- jeudi 6 décembre 2018 à la mairie de Comranne, de 15h à 18h,
- vendredi 14 décembre 2018 à la mairie de Comranne, de 15h à 18h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de la Marne / service Environnement, ou au mairie de Comranne, Alléranche-Lunay et Solvay, Allémant, Angley, Anguzelles et Courcelles, Bannes, Broussy le Grand, Broussy le Petit, Chichey Corroy, Evuy, Faux Fresnay, Fère Champenoise, Gaye, Granges sur Aube, Gouargnon, La Chapelle Lassois, Linteilles, Lihnes, Mangry, Marzangis, Ognes, Peas, Pleurs, Querdes, Saint Loup, Saint Rémy sous Broys, Saint Saturnin, Sézanne, Thaas, Villeneuve Saint Vistre et Vouzarges (département de la Marne), Champigny, Herbisse, Salon, Semone et Villiers Herbisse (département de l'Aube), et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr/) pendant un an.
Le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Vincent BATTUEUX, directeur de l'établissement, par mail à l'adresse « vbatteux@tercos.com » ou par voie postale à TERCOS - Etablissement des territoires, 51230 Fère Champenoise, ou à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDI 51 - Service environnement, eau et préservation des ressources - Cellule procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne Cedex.
Châlons-en-Champagne, le 9 octobre 2018
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de la cellule procédures environnementales
signé Vincent ROGER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MARNE

Direction de la Coopération des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial
Pôle de l'Appui Territorial

COMMUNE DE VILLERS-LE-SEC

Commune de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de Heilitz-le-Maurupt.

ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE
Le dossier de définition des caractéristiques de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de HEILITZ-LE-MAURUPT sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique en ses articles R. 112-1 à R. 112-24.
En conséquence, un dossier de demande sera déposé à la mairie de VILLERS-LE-SEC, à la mairie de HEILITZ-LE-MAURUPT et à la mairie de ALLIANCELLES pendant 19 jours entiers et consécutifs, du lundi 26 novembre 2018 à partir de 9 heures au vendredi 14 décembre 2018 inclus jusqu'à 18 heures, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance et consigner, le cas échéant, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des permis de construire et les conséquences des servitudes à imposer. Les personnes intéressées pourront consulter ce dossier à la mairie de VILLERS-LE-SEC, à la mairie de HEILITZ-LE-MAURUPT et à la mairie de ALLIANCELLES, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
Au surplus et dans tous les cas, les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Villers-le-Sec rue de l'école 51250 VILLES-LE-SEC.
Jean-Marie BOULARD, retraité de France Telecom, est désigné commissaire-enquêteur.

Il siègera à la mairie de VILLERS-LE-SEC (siège de l'enquête) :
- le lundi 26 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- le samedi 3 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 14 décembre 2018 de 15h00 à 18h00 (clôture de l'enquête)
à la mairie de HEILITZ-LE-MAURUPT :
- le vendredi 30 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
et à la mairie de ALLIANCELLES :
- le mardi 11 décembre 2018 de 9h00 à 12h00
pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des permis de construire en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.
Une copie du rapport de l'inspecteur enquêteur pourra être consultée à la mairie de Villers-le-Sec, à la mairie de Heilitz-le-Maurupt, à la mairie de Alliances et à la préfecture de la Marne.
Châlons-en-Champagne, le 26 octobre 2018
Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe à la chef de poste
Christine COQUELLE

LUAY PARTICIPATIONS

SARL à associé unique
au capital de 792,76 euros
Siège social : 14 avenue Mercutio
51470 SAINT-MEMME
804 082 914
RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Le 30/10/2018, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Mention au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.

LA WOUAF WOUAF COMPAGNY

Société par actions simplifiée
à associé unique Au capital de 20,100 €
Siège : 30 avenue Maurice Plongeon
51100 REIMS
843135328 RCS de REIMS

Par décision de l'AGE du 05/10/2018, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient LA WOUAF WOUAF à compter du 01/10/2018. Mention au RCS de REIMS.

SCI PAULINE

SCI au capital de 1 000 €
51330 DIZY
799 022 629 RCS REIMS

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15/10/2018, il a été décidé de transférer le siège social au 10 rue du torillard 51530 ST MARTIN D'ABOIS à compter du 15/10/2018. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de REIMS.

SARL "A.M. COURTAGE"

Société à responsabilité limitée au capital de 43 000€
Siège social : FINE du Canal - 51470
MONTEZENNES-CHAMPAGNE
RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE 452 959 018

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 24/10/2018, les associés ont décidé de transférer le siège social au 1 rue de Chosseuil - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE à compter du 01/07/2018.

d'agréer la démission de M. André MOUSSERON de ses fonctions de cogérant à compter du 24/10/2018.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS-EN-CHAMPAGNE.
Pour avis, le représentant légal.

SCI LA CARAVELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : SCI LA CARAVELLE
Siège social : 33 rue Paul Adam - 51100 REIMS
Objet : l'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 ans
Capital : 5.000 euros
Apports en numéraire : 5.000 euros
Gérance : M. Damien MOREAU de mesurement 33 rue Paul Adam - 51100 REIMS
Cession de parts : agrément pour toute cession.
Immatriculation : RCS de REIMS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 09/11/2018, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination Sociale : BRICK13
Forme : SC
Capital social : 100 €
Siège social : 34 bis Hippolyte Faure, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE.
Objet social : société civile immobilière
Gérance : M. Benjamin GRANJON de mesurement 37 rue de Croulebarde, 75013 PARIS
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des Durées : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE SOUDE

Société civile au capital social variable de 135 400 €
N° 448 796 433 R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE
Siège social : 25 rue Saint Quentin 51320 SOUDE

AVIS MODIFICATIF

Aux termes d'une décision en date du 08/02/2018, le Comité de gérance a décidé de modifier la gérance du Groupe.
Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus, sont les suivantes :
Anciennes mentions :
Gérant : M. Patrick BOSTOEN
démurant 10 rue Saint Quentin 51320 SOUDE
Co-gérant : M. René BRODIEZ
démurant 25 rue Saint Quentin 51320 SOUDE
Nouvelles mentions :
Gérant : M. Patrick BOSTOEN
démurant 10 rue Saint Quentin 51320 SOUDE
Co-gérant : M. Christophe BRODIEZ
démurant 18 rue Sainte Croix 51320 SOUDE
La Gérance.

DU SOL AU PLAFOND

Société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros
Siège social : 24 Bis Grande Rue - 51300 FAVRESSE
429 992 308 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de « achat - vente brocante en ligne et sur place - prestation marquillage enfants, location de costumes, location de matériels pédagogiques, décoration événementielles - prestation intégrative » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- d'augmenter en qualité de co-gérant Mme Elisabeth BASSLET demurant 24 Bis Grande Rue - 51300 FAVRESSE, pour une durée indéterminée à compter du 01/10/2018.
Pour avis - La Gérance

EARL GOULARD

Société Civile au Capital Social de 123 435 €
Siège Social : PROUILLY
411 611 280 R.C.S. REIMS

AVIS MODIFICATIF

Aux termes d'une AGE du 15/10/2018, l'EARL GOULARD a fait l'objet de modifications statutaires pour prendre la forme d'une Société Civile d'Exploitation Viticole, avec effet au 15/10/2018, motivant la publication des mentions suivantes :
Dénomination sociale : SCEV GOULARD
Forme juridique : Société Civile d'Exploitation Viticole
Siège social : 13 Grande Rue Prouilly - 51140 PROUILLY
Gérance : Monsieur Damien GOULARD demurant 13 Grande Rue Prouilly - 51100 REIMS
Durée : 99 ans
Cession de parts : Les cessions entre vifs de parts sociales sous soumission à l'agrément de tous les associés quelle que soit la qualité de cessionnaire.
Forme : Société civile d'exploitation viticole féde par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil, par les décrets pris pour leur application.
Capital social : 133 215 €
Pour avis, la gérance.

SAS AUTOFORM FRANCE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 200 €
Siège social : 31 rue du Général Gouraud
51400 MOURMELON LE GRAND
R.C.S. CHALONS EN CHAMPAGNE
825 390 222

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2018, l'assemblée unique a décidé de ne pas dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, et de transférer le siège social au 31 rue du Général Gouraud à Mourmelon le Grand. Le Grand et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne rédaction : Le siège social est fixé au 31 rue du Général Gouraud 51400 MOURMELON LE GRAND
- Nouvelle rédaction : Le siège social est fixé : 1 rue Thiers 51400 MOURMELON LE GRAND
Pour avis

Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat de parution des annonces légales. Sans fourniture de vos données personnelles ou de celles de votre client Champagne Editions nous ne pourrions pas remplir nos obligations contractuelles.